

Image not found or type unknown



Credit a la consommation suite a une séparation

Par **cjl**, le **04/01/2009** à **21:11**

Bonjour,nous avons contracter mon épouse et moi même un crédit a la consommation de 25000 euros nous sommes tous les deux emprunteurs et coemprunteurs mon épouse veut garder 10000 euros comment dois-je procéder car elle a l'argent en liquide chez une amie ,je voulais savoir s'il existais une garantie au niveaux de la banque comme elle est coemprunteur et si au niveaux juridique il existais une loi qui l-oblige a rembourser le prêt.car de mon coté je désire l'intergralité du pret.rnmerci de votre réponse.rnMr casali